

Un fort ancrage dans le terroir vigneron vaudois

La famille Dumur, très ancienne, est originaire de Grandvaux. Ses premières attestations remontent au XIII^e siècle. Longtemps, les vignes ont fait partie du patrimoine familial.

Les deux grands-pères de Louis Dumur furent pasteurs ou « ministres » comme on disait alors, l'un dans deux paroisses du pays de Vaud, à l'Étivaz au-delà du col des Mosses, puis à Savigny, non loin de Lutry, l'autre, le père de sa mère, au nord du canton près du lac de Neuchâtel.

En 1845, après la révolution vaudoise et le coup d'État de Druey, le nouveau Conseil d'État ayant rédigé une proclamation et enjoint aux pasteurs de la lire du haut de la chaire, le grand-père paternel de Louis Dumur, qui fut également son parrain, Jean-Louis, Du Mur pasteur à Savigny, répondit qu'il lui « était impossible d'obtempérer à votre demande, quelles que puissent être les conséquences de mon refus. » Cette lettre de l'aïeul jette une lumière éclatante sur le caractère et la conduite du petit-fils. Tous deux durent sacrifier à leur conscience. Tous deux sentirent le poids au moins dans leur vie. Tous deux acceptèrent avec une netteté catégorique les conséquences de leur refus. Jean-Louis Dumur démissionna avec la majorité du corps pastoral vaudois. « On avait le col roide dans la famille Dumur » (Alfred Berchtold, *La Suisse romande au cap du XX^e siècle. Portrait littéraire et moral*, p. 451). C'est aussi de cet aïeul laborieux et précieux que l'écrivain tiendra sans doute son goût d'une exacte et méticuleuse documentation.»

« Au levant de Lausanne »

Au plus fort de la polémique suscitée par son ouvrage *Les Deux Suisse*, publié d'abord sous forme d'articles de presse, puis réunis en livre en 1917, Louis Dumur se fend d'un texte percutant et implacable sur son attachement à ses origines suisses par sa famille.

« Là où se courbe le plus harmonieusement l'arc riverain du Léman, sous ses terrasses de vignobles durcies de soleil et ruisselantes de grappes, ma famille s'est si anciennement constituée qu'aussi haut qu'on remonte le cours du temps, on l'y retrouve immuable.

Exposition 2017 – Archives cantonales vaudoises - « **Paris a enlevé un fils à sa famille** »
Louis Dumur (1863-1933), homme de lettres d'origine vaudoise et grand témoin de son époque

Nous y étions quand, aux premiers de la liberté vaudoise, les cocardes vertes s'arboraient de Nyon, à Vevey et qu'aux accents des proclamations de La Harpe, la nouvelle République expulsait joyeusement ses baillis.

Nous y étions quand notre voisin le major Davel, à la tête de ses cinq cents hommes en parements rouges, bas rouges et chapeaux bordés, prit un matin de 1723 la grand'route de Lausanne où, dans son héroïque et infructueux dessein de soulever son pays contre la tyrannie, il allait trouver le martyre et la gloire.

Nous y étions quand, en l'an de disgrâce 1536, l'armée bernoise ayant passé par chez nous, Jean DuMur et cinq autres « des plus apparents du Conseil » se virent mandés pour répondre de quelles houspillades aux soldats de LL.EE. et qu' »après moult débat » les commis de Berne prononcèrent qu'il serait payé « cent écus au soleil aux parents du mort, vingt-deux à celui blessé aux jambes, quinze à celui blessé au nez et trois écus à un qui assurait avoir reçu trois coups de pierre.

Nous y étions quand des familles étrangères, venues, à pied ou en chaise, d'Italie, de France, de Hollande chercher chez nous fortune ou sûreté, accaparaient Genève, où leurs descendants prennent aujourd'hui le haut du payé, ouvraient leurs banques, construisaient leurs hôtes ou accrochaient sur les châteaux vaudois à l'encan leurs armes d'importation ou de récent acquêt.

Nous y étions et nous avons depuis longtemps sur notre cave nos modestes armes bourgeoises : le mur surmonté des symboles de la vie et de la mort, les tibias, le crâne et les trois étoiles d'or dans le ciel d'azur.

Nous y étions aussi quand nos Quatre-Paroisses appartenaient à l'évêque, en don et alleu de la Sainte Vierge Marie, et que tout alentour dominaient les princes de Savoie, tantôt le comte Vert, tantôt le comte Rouge, tantôt le duc, qui se fit ermite à Ripaille et fut élu pape.

Et nous y étions déjà, selon bonnes pièces d'archives, au moment où là-bas, sur le bord d'un autre lac, au centre des montagnes dont nous voyions se profiler près de nous les premières cimes, les trois petits pays forestiers de Schwytz, d'Uri et d'Unterwald se déféraient solennellement

par pacte « devant, s'il plaisait à Dieu, durer à perpétuité » et juraient « au nom du Seigneur » qu'il était « chose honnête et profitable au bien public de consolider les traités.

Ainsi née de cette vieille souche riveraine, je ne saurais me soustraire à sa lignée, ni à son lointain appel. J'en éprouve la longue persistance et j'en reçois le constant battement. Nulle greffe étrangère n'en est venue altérer l'authenticité. Je n'ai pas une goutte de sang français et je n'ai pas une goutte de sang allemand dans les veines. »